CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOLABIOS

Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 298.750 euros
Siège social : 5 rue de Messine 75008 PARIS
499 899 847 R.C.S PARIS

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin d'Annonces légales obligatoires du 26 octobre 2012 dans le bulletin n°129 **sous le numéro d'annonce 1206170.**

Il convient de lire :

Ordre du jour :

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire
— Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
— Lecture du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
— Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
— Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus aux administrateurs ;
— Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
— Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
— Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
— Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
— Autorisation à donner au Conseil d'administration pour la mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce ;
— Questions diverses ;

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire
— Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration et des rapports complémentaires des commissaires aux comptes sur les utilisations de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2011 dans sa septième résolution et augmentation du plafond d'augmentation de capital qui y est mentionné;
— Lecture du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'utilisation de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2011 dans sa huitième résolution et augmentation du plafond d'augmentation de capital qui y est mentionné;
— Modification de l'article 15 des statuts portant sur la composition du Conseil d'administration ;
— Questions diverses ;
— Pouvoirs.

Texte des résolutions proposées

A titre ordinaire

Cinquième résolution : *(Autorisation à donner au Conseil d'administration pour la mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce)*

Le reste de la résolution demeure inchangé.

A titre extraordinaire

Sixième résolution **:** *(Augmentation du plafond mentionné par la 7ième résolution votée le 2 décembre 2011)*

Sur le fondement de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 2 décembre 2011, aux termes de sa septième résolution, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'année 2012, à de nombreuses émissions d'obligations convertibles en Actions, destinées à être souscrites (i) soit par des associés de SEP, notamment par compensation avec la créance de prix provenant de la vente à Solabios de leurs parts sociales dans les SEP, (ii) soit par un cercle restreint d'investisseurs n'étant pas encore devenus associés de SEP, par compensation avec la créance provenant de la restitution des sommes versées par ces investisseurs dans le cadre des engagements d'apports aux SEP faisant l'objet d'un mandat de recherche confié à Solabios.

Emissions d'obligations convertibles en Actions souscrites par des associés de SEP, notamment par compensation avec la créance de prix provenant de la vente à Solabios de leurs parts sociales dans les SEP.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription

qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 7 « Rubertelli Fendeille », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 265 155 euros composé de 221 991 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 9 « Rubertelli Fendeille », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 176 770 euros composé de 147 994 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 11 « Van Essen La Bastide », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 371 217 euros composé de 316 995 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 17 « Codou Pompignan », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 512 633 euros composé de 437 737 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 19 « Escande », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 353 540 euros composé de 308 199 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 21 « SEPC Manceny », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 1 226 682 euros composé de 1 113 053 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 22 « SEPP Sci Nordu », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 53 031 euros composé de 48 119 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 31 « GLHN Orange », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 274 845 euros composé de 264 570 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 33 « Blanc Montvendre », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 299 802 euros composé de 294 200 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 2 « Risch Orange », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 17 677 euros composé de 13 939 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 4 « Risch Orange », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 53 031 euros composé de 41 817 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 9 « Rubertelli Fendeille », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 265 155 euros composé de 217 755 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 13 « Van Essen», prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 247 478 euros composé de 207 284 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 19 « Escande », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 70 708 euros composé de 60 380 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 20 « Musée du textile et ateliers CCPO », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 17 677 euros composé de 15 410 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 21 « SEPC Manceny », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 17 677 euros composé de 15 725 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 23 « Quilicy Solaro », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 423 894 euros composé de 369 532 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 24 « Mattei Borgo », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 70 708 euros composé de 62 900 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 27 « Roquefeuille », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 17 677 euros composé 15 725 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 31 « GLHN Orange », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 23 142 euros composé de 21 844 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription qui a été réalisée au profit des associés de la Société en Participation SEP SOLAIRE 32 « Trojet », prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 88 385 euros composé de 85 080 obligations convertibles.

Emissions d'obligations convertibles en Actions souscrites par un cercle restreint d'investisseurs n'étant pas encore devenus associés de SEP, par compensation avec la créance provenant de la restitution des sommes versées par ces investisseurs dans le cadre des engagements d'apports aux SEP faisant l'objet d'un mandat de recherche confié à Solabios.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, libérées par compensation avec la créance provenant de la restitution des sommes versées par ces investisseurs dans le cadre des engagements d'apports aux SEP faisant l'objet d'un mandat de recherche confié à Solabios, prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 2 186 373 euros composé de 2 186 373 obligations convertibles

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, libérées par compensation avec la créance provenant de la restitution des sommes versées par ces investisseurs dans le cadre des engagements d'apports aux SEP faisant l'objet d'un mandat de recherche confié à Solabios prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 141 850 euros composé de 141 850 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, libérées par compensation avec la créance provenant de la restitution des sommes versées par ces investisseurs dans le cadre des engagements d'apports aux SEP faisant l'objet d'un mandat de recherche confié à Solabios, prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 513 825 euros composé de 513 825 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, libérées par compensation avec la créance provenant de la restitution des sommes versées par ces investisseurs dans le cadre des engagements d'apports aux SEP faisant l'objet d'un mandat de recherche confié à Solabios, prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 21 142 euros composé de 21 142 obligations convertibles.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, libérées par compensation avec la créance provenant de la restitution des sommes versées par ces investisseurs dans le cadre des engagements d'apports aux SEP faisant l'objet d'un mandat de recherche confié à Solabios, prend acte de la souscription effective représentant un montant total de 21 142 euros composé de 21 142 obligations convertibles.

Compte tenu de ce qui précède, afin d'être toujours en mesure de procéder à l'émission d'actions nouvelles lors de la conversion des Obligations Convertibles en Actions susmentionnées, y compris dans l'hypothèse – certes improbable – où le cours de bourse de l'action Solabios serait égal à sa valeur nominale au moment de ladite conversion en supposant de surcroit que cette dernière concernerait la totalité des Obligations Convertibles ainsi émises – ce qui n'est pas réaliste compte tenu des facultés de rachat ou de remboursement en numéraire de ces Obligations Convertibles - l'assemblée générale décide d'augmenter le plafond d'augmentation de capital mentionné à la septième résolution votée le 2 décembre 2011 pour le porter à 50 000 000 euros.

Septième résolution :*(Augmentation du plafond mentionné par la 8 ième résolution votée le 2 décembre 2011)*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes concernant deux émissions d'obligations à option de conversion et/ou d'echange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) destinées à un cercle restreint d'investisseurs en vertu des articles L. 411-2 II 2° et L. 411-2 I 2° du Code monétaire et financier, prend acte des souscriptions effectives représentant respectivement un montant de 74 000 euros composé de 74 000 OCEANE et un montant de 490 000 euros composé de 490 000 OCEANE.

Compte tenu de ce qui précède, afin d'être toujours en mesure de procéder à l'émission d'actions nouvelles lors de la conversion des OCEANE, y compris dans l'hypothèse – certes improbable – où le cours de bourse de l'action Solabios serait égal à sa valeur nominale au moment de ladite conversion, en supposant de surcroit que cette dernière concernerait la totalité des OCEANE émises – ce qui n'est pas réaliste compte tenu des facultés de rachat

ou de remboursement en numéraire de ces OCEANE - l'Assemblée générale décide d'augmenter le plafond d'augmentation de capital mentionné à la huitième résolution votée le 2 décembre 2011 pour le porter à 2 000 000 euros, étant précisé que le montant nominal des actions émises en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond des 50 000 000 euros visé à la sixième résolution soumise à la présente Assemblée.

Huitième résolution :(*Modification de l'article 15 des statuts)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'augmenter le nombre maximum de membres pouvant composer le Conseil d'administration à sept.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la manière suivante :

Article 15 : Conseil d'administration
La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus.

Le reste de l'article 15 demeure inchangé.

Neuvième résolution : L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

- Les résolutions une à quatre demeurent inchangées.
- Les résolutions dix à dix-huit sont supprimées.

Le Conseil d'administration

1206477